RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

4-3-3 PRODUCTION

Numéro de transaction Adobe Acrobat Sign : CBJCHBCAABAAcbDgGqJj-uI8t1IJFT8Xjy64zXigpTx9

F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 920627106 Code activité (NAF)

Désignation et adresse du déclarant :

SAS 4-3-3 PRODUCTION

10 Rue Waldeck Rochet

AUBERVILLIERS 93300 FR

Téléphone

ÉVENEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant ☐

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

Certifié conforme par le Président

[redacted]

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Date d'édition 02/05/2025

1 - BILAN ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 10 Rue Waldeck Rochet 93300 AUBERVILLIERS — Durée de l'exercice précédent : 16

si déposé néant, cochez la case : ☐

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2024 Net 3	Exercice N-1 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de développement	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ		CA		6 795
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	3 075	CG	3 075	64
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	3 075	CK	3 075	6 859
	Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 075	1A	3 075	6 859

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : — Stocks : — Créances :

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

2 - BILAN PASSIF avant répartition — DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé :		DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence :	EK	DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ	DG		
	Report à nouveau			DH	(7 171)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	246	(7 171)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	3 075	2 829
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		4 030
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC		4 030
	Écarts de conversion passif **(V)**			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 075	6 859

RENVOIS						
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		Écart de réévaluation libre		1D		
		Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		4 030
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant ☐

				Exercice N						Exercice N-1
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA		FB		FC		
	Production vendue	biens		FD		FE		FF		
		services		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets			FJ		FK		FL		
	Production stockée							FM		
	Production immobilisée							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)							FP		
	Autres produits (1) (11)							FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	1	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)							FS		
	Variation de stock (marchandises)							FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)							FV		
	Autres achats et charges externes (3)							FW	(1 006)	6 783
	Impôts, taxes et versements assimilés							FX	928	456
	Salaires et traitements							FY		
	Charges sociales (10)							FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA		
			- dotations aux provisions					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)							GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	(78)	7 239
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	79	(7 239)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**							GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**							GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	167	68
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
	Total des produits financiers (V)							GP	167	68
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR		
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
	Total des charges financières (VI)							GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	167	68
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	246	(7 171)

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite) DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	168	68
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	(78)	7 239
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	246	(7 171)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
(9)	Dont transferts de charges			A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin				A7	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)				HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL GENERAL		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL GENERAL		

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

5 - IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant [X]

CADRE A — IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers	KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN		LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ		LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		ØH		ØJ	

CADRE B — IMMOBILISATIONS		Diminutions : Par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG		NH		NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		2G	
FINANCIERES	TOTAL IV	I3		NJ		NK		2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL		ØM	

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054-bis 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant [X]

Exercice N clos le : 31/12/2024

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 –	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 –	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 –	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

6 - AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2025

Désignation de l'entreprise 4-3-3 PRODUCTION — Néant X

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisatons incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorp.	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'emission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION

Néant X

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e d. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION

Néant [X]

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
Charges constatées d'avance			VS					
		TOTAUX	VT		VU		VV	
RENVOIS (1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY		VZ		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL — DGFiP N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 246

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibl	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régime d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises sousmises à l'IR)		I8
Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0%		ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées aucours d'exercices antérieurs — Plus-values nettes à court terme		WN
Fraction imposable des plus-values réalisées aucours d'exercices antérieurs — Plus-values soumises au régime des fusions		WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
TOTAL I							WR : 246

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %		WH
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 %		WP
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs		XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts : ((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation — 2A	)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
Majoration d'amortissement							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovante (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissements immobilier ouvées (art 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)	HT	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	)	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2
TOTAL II							XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des [redacted] oins II)	XI	246	
[redacted] oins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL : 246
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	7 171
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	246
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	6 925
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	6 925

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B		9C	
Provisions pour dépréciation				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		**ligne WU**	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant ☐

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est étab	ØC		Affectations aux réserves	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(7 171)		ZD	
			Dividendes	ZE	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	(7 171)
TOTAL I	ØF	(7 171)	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	(7 171)

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance		YT	200
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	
	– Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	(1 206)
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	(1 006)
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	928
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS	9Z	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	928
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée		YY	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas immobilisations		YZ	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)		ØB	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'impo		ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		ZK	%
	– Numéro de centre de gestion agréé	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) (Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise do		RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octie du CGI		RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD (Régime des groupes de sociétés)

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFiP N° 2059-A 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant [X]

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* 1	Valeur d'origine 2	Valeur nette réévaluée 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxables à 19 % (1) 11
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		**(A)**	**(B) (Ventilation par taux)**			**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ☐						

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

13 - SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant X

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)*				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1ter et 1quater du CGI)*	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DGFiP N° 2059-C 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION | Néant X

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		col.7= 2 + 3 - 4 - 5
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFiP N° 2059-D 2025

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant X

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION — Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courant	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	1

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	(1 006)
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	(1 006)

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	OG	1 007

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	du	GY	au	GZ	
Date de cessation				HR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 92062710600015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4-3-3 PRODUCTION

ADRESSE (voie) 10 Rue Waldeck Rochet

CODE POSTAL 93300 VILLE AUBERVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ENDEMOL PRODUCTION

N° SIREN (si société établie en France) 414154237 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions

Adresse : N° 10 Voie RUE WALDECK ROCHET

Code Postal 93300 Commune AUBERVILLIERS Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination STUDIO M14

N° SIREN (si société établie en France) 914814751 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions

Adresse : N° 12 Voie RESIDENCE DU PRIEURE

Code Postal 78490 Commune BAZOCHES SUR GUYONNE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom de famille

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom de famille

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant X

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 92062710600015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4-3-3 PRODUCTION

ADRESSE (voie) 10 Rue Waldeck Rochet

CODE POSTAL 93300 VILLE AUBERVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 BIS 2025

Désignation de l'entreprise : 4-3-3 PRODUCTION

Néant X

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis				*Total (a à h)*		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		
	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI
2025

4-3-3 PRODUCTION

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)		246		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
	Obligations reportées		Obligations en N				
	3	4				3	4
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :				Total :			

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2069-RCI 2025

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : X

PME au sens communautaire

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du grou
y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés
(y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécenat	
Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du tra	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier